

# RAPPORT SFCR

Rapport à destination du Public

Version du : 25/02/2020

Matricule ACPR : 4050570  
Code LEI : 969500OKZ6LV2BZNS113

## Sommaire :

<b>SYNTHESE DU RAPPORT</b> .....	<b>3</b>
<b>ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>3</b>
2.1    ACTIVITE DE LA SAMBO.....	3
2.2    RESULTATS DE SOUSCRIPTION .....	4
2.3    RESULTATS DES INVESTISSEMENTS.....	6
2.4    AUTRES INFORMATIONS SUR LES RESULTATS.....	7
2.5    AUTRES INFORMATIONS.....	7
<b>3    SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>8</b>
3.2    EXIGENCES DE COMPETENCE ET D’HONORABILITE .....	12
3.3    SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT L’ORSA) .....	12
3.4    SYSTEME DE CONTROLE INTERNE .....	16
3.5    SOUS-TRAITANCE .....	19
3.6    ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	20
3.7    AUTRES INFORMATIONS.....	20
<b>4    RISQUES IMPORTANTS DE LA MUTUELLE</b> .....	<b>20</b>
4.1    RISQUE DE SOUSCRIPTION .....	21
4.2    RISQUE DE MARCHE .....	21
4.3    RISQUE DE CREDIT .....	21
4.4    RISQUE DE DEFAUT DE CONTREPARTIE.....	21
4.5    RISQUE DE LIQUIDITE.....	22
4.6    RISQUE OPERATIONNEL.....	22
4.7    AUTRES RISQUES IMPORTANTS .....	22
4.8    AUTRES INFORMATIONS.....	22
<b>5    VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b> .....	<b>23</b>
5.1    ACTIFS .....	23
5.2    PROVISIONS TECHNIQUES.....	24
<b>5.3    AUTRES PASSIFS</b> .....	<b>25</b>
<b>5.4    AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>26</b>
<b>6    GESTION DU CAPITAL</b> .....	<b>26</b>
6.1    FONDS PROPRES.....	26
6.2    CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	28
6.3    DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE .....	29
6.4    NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS .....	29
6.5    AUTRES INFORMATIONS.....	29
<b>ANNEXE I : COMPTES DE RESULTATS TECHNIQUES ET NON TECHNIQUES</b> .....	<b>30</b>

## Synthèse du rapport

L'année 2019 a été marquée par l'augmentation du Chiffre d'Affaires en assurance Santé Collective (+10,26%) qui passe de 12 980 k€ à 14 312 k€.

D'autre part, le service Santé a connu une bascule informatique au 01/04/2019, car il est passé d'un logiciel développé en interne à un logiciel du marché dénommé STARWEB. Pour faire face aux difficultés rencontrées dans ce genre d'exercice, la Mutuelle a dû renforcer ses équipes par 3 salariés supplémentaires.

Enfin, le déversement des frais généraux sur chaque branche d'activité a été revu en 2019. Ceci peut fausser la lecture des comptes par comparaison avec l'année 2018.

L'activité Pêche/Plaisance est relativement stable avec un chiffre d'affaires qui augmente de +1,82 %.

Le rapport Sinistres/Primes (S/P) est 72,92% en 2019 contre 61,88% en 2018. A noter que l'année 2018 était une année très exceptionnelle et que l'année 2019 retrouve un taux proche à 2017 (76,03%).

L'activité Santé progresse donc de +10,26% et enregistre un rapport Sinistres/Primes (S/P) de 77,61% en 2019 contre 77,99% en 2018. Le Chiffre d'affaire de l'assurance Equipage baisse de -3,61% (-27 k€).

Il est à noter que la gouvernance de la Mutuelle n'a pas subi de modifications en 2019 et qu'elle est toujours assurée par les instances suivantes :

- le Conseil d'Administration et ses différents comités ;
- la Direction Générale ;
- les Dirigeants effectifs (Directeur Général et Président du Conseil d'Administration) ;
- le Comité de gestion des risques ;
- les Responsables des fonctions clés.

## Activité et résultats

### **2.1 Activité de la SAMBO**

#### **2.1.1 Présentation de la SAMBO**

Créée en 1930 à l'initiative de marins pêcheurs, la SAMBO est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est constituée de l'ensemble des sociétaires qui répondent aux conditions fixées dans ses statuts. Le nombre de salariés en équivalent temps plein est de 28 et le chiffre d'affaires 2019 est de 23 655 k€, contre 22 195 k€ en 2018, soit une augmentation de 6,58%.

Le numéro de matricule ACPR est le 4050570. Son siège social est situé à Quimper (29).

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de la Mutuelle est l'ACPR situé au 61 Rue Taitbout – 75436 PARIS CEDEX 09. Le numéro de matricule ACPR est le 4050570.

Le Commissaire aux comptes de la Mutuelle est le Cabinet PricewaterhouseCoopers Entreprises dont les bureaux sont situés au 9 Rue du Président Sadate – CS 82031 – 29018 Quimper cedex.

Leader de l'assurance de la pêche artisanale avec 1334 navires assurés et des capitaux assurés dépassant les 300 millions d'euros, la SAMBO a choisi dès l'origine de s'impliquer auprès des marins pêcheurs pour accroître la protection des hommes et des navires. La SAMBO assure également 3635 navires de plaisance pour des capitaux assurés dépassant les 114 millions d'euros, et également 14 914 adhérents en complémentaire santé.

Les produits commercialisés sont les suivants :

- Corps de navires professionnels ;
- Plaisance ;
- Contrats individuels santé ;
- Contrats santé TNS (Travailleur Non Salarié) ;
- Contrats collectifs santé ;
- Assurance Equipage (Article L.5542-21 du code des transports).

### 2.1.2 Evolutions et tendances majeures

Le Chiffre d'affaires 2019 a continué de progresser de manière plus marquée sur l'activité Santé et Plaisance, et moins marquée sur les autres activités.

## 2.2 Résultats de souscription

### 2.2.1 Revenus et dépenses de souscription

L'année 2019 a été marquée par une sinistralité plus importante que 2018 qui était une excellente année, mais plus proche que l'année 2017 pour l'activité Pêche/Plaisance.

L'activité Santé a enregistré un rapport Sinistres/primes relativement stable. Ceci confirme à nouveau que nos tarifs appliqués sur cette activité sont bons.

### 2.2.2 Analyse de la performance de souscription globale

#### ❖ Primes acquises

Les primes acquises détaillées ci-dessous ont augmentées de 6,57 % en 2019 :

Primes (en K€)		
	2019	2018
Pêche	7 141	7 170
Plaisance	1 481	1 298
Santé	15 033	13 727
<b>Total</b>	<b>23 655</b>	<b>22 195</b>

Les primes Pêche ont été augmentées en 2019 de 1,50% suite à la décision du Conseil d'Administration et du fait des bons résultats de cette activité depuis 4 ans. Les primes Plaisance continuent de progresser fortement conformément à la stratégie de développement de la Mutuelle.

Les primes Santé « Individuelles » sont en légère diminution et les primes Santé « Collectives » sont en fort développement. A noter que suite au changement de logiciel SANTE, certaines primes individuelles (contrats individuels groupés) ont été reclassées en primes collectives.

Les primes Equipages sont en légère baisse.

### ❖ Charges de sinistres

La sinistralité Pêche a un niveau plus fort que 2018. La sinistralité Plaisance 2019 est correcte ce qui permet de sortir un résultat technique de + 122 k€.

Il est à noter que nous constatons un léger sous-provisionnement sur années antérieures. Ceci est dû à la difficulté à évaluer précisément les sinistres Pêche compte tenu de leurs spécificités. En 2020, la Mutuelle envisage de mettre en place une méthode de provisionnement supplémentaire afin de plus reporter ce sous-provisionnement sur N+1.

Les charges de sinistres brutes sont ventilées comme suit et ont augmentées globalement de +12,60 % :

Sinistres (en K€)		
	2019	2018
Pêche	5 099	4 198
Plaisance	1 188	1 042
Santé	11 668	10 706
<b>Total</b>	<b>17 955</b>	<b>15 946</b>

Ratio S/P		
	2019	2018
Pêche	71,40 %	58,55 %
Plaisance	80,21 %	80,27 %
Santé	77,61 %	77,99 %
<b>Total</b>	<b>75,90 %</b>	<b>71,84 %</b>

#### Sinistralité Corps de navires professionnels et Plaisance :

Les sinistres réglés + provisionnés sont en augmentation de 19,98% en brut et 26,58% en net. Les provisions pour sinistres s'élèvent à 5 288 k€ en brut contre 4 131k€ en 2018. Le rapport S/P brut (Sinistres/Primes) est de 72,92% contre 61,88% en 2018. En net, le rapport S/P est de 74,25 % contre 58,14% en 2018. A noter, que l'année 2019 est moins bonne que 2018 mais proche de l'année 2017.

#### Sinistralité Santé et Equipage :

Les sinistres réglés sont en augmentation de +7,66% alors que les primes augmentent de +9,51%.

Les provisions sur sinistres sont en augmentation de 324k€ en brut. Le rapport S/P brut est de 77,62% en 2019 contre 77,99% en 2018. En net, le rapport S/P est de 77,95% contre 78,32% en 2018.

### 2.2.3 Performance de souscription par ligne d'activité

Pour l'année 2019, les résultats techniques obtenus par branche d'activité sont présentés dans les tableaux situés en annexe I de ce rapport.

#### Activité Corps de navires professionnels :

Le portefeuille de contrats se compose de 1 334 unités pour une valeur assurée globale de 300 M€, soit une valeur moyenne assurée par navire de 225k€.

Les primes brutes 2019 sont en légère diminution soit -0,40% contre +2,69% en 2018. Il convient de rappeler que la Mutuelle avait décidé d'augmenter les primes de +1,5% au 01/01/2019.

#### Activité Plaisance :

Le portefeuille de contrats Plaisance se compose de 3 635 unités pour une valeur assurée globale de 114M€, soit une valeur moyenne de 31,5k€ € contre 31k€ en 2018. Le portefeuille progresse de 153 unités supplémentaires.

Les primes brutes 2019 sont en augmentation de 14,10% contre 26,59% en 2018.

#### Activité Santé :

Au 31/12/2019, la Mutuelle compte 14 914 adhérents contre 14 024 en 2018.

Les primes sur contrats individuels diminuent de -3,29% (4 901 k€ contre 5 068 k€).

Les primes sur contrats collectifs augmentent de +18,94% en 2019 contre +3,45% en 2018.

Les primes en gestion déléguée augmentent de +23,46% en 2019 contre +12,38% en 2018.

#### Activité Equipage :

Les primes Equipage diminuent de -3,61% contre -1,06% en 2018.

## 2.3 Résultats des investissements

### 2.3.1 Revenus et dépenses de placements

La répartition des produits de placements est la suivante sur l'exercice 2019 :

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS 2019									
	Comptes	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Plus-values latentes	Produits de placements	Taux de rendement	Répartition brute du portefeuille
		Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette					
SCI + Immeubles	21	1 077 290,05	-453 993,17	623 296,88	2 249 800,00	1 626 503,12	8 498,32	0,00%	3,64%
Participation	234 + 26 + 2302 + 2305	3 321 460,13	-1 882 163,29	1 439 296,84	1 439 296,84	0,00	63 370,00	1,91%	11,22%
Compte à terme	233	4 220 000,00	0,00	4 220 000,00	4 220 000,00	0,00	42 839,62	1,02%	14,25%
Obligations	231	20 486 443,18	-404 527,22	20 081 915,96	20 791 611,45	709 695,49	318 567,45	1,56%	69,17%
Actions	230	107 136,45	-18 431,06	88 705,39	85 714,88	-2 990,51	4 566,21	4,26%	0,36%
SICAV Obligataires	231	326 459,85	0,00	326 459,85	342 253,69	15 793,84	0,00	0,00%	1,10%
SICAV Actions	230	76 898,92	0,00	76 898,92	71 785,94	-5 112,98	0,00	0,00%	0,26%
<b>Sous-total 1</b>		<b>29 615 688,58</b>	<b>-2 759 114,74</b>	<b>26 856 573,84</b>	<b>29 200 462,80</b>	<b>2 343 888,96</b>	<b>437 841,60</b>	<b>1,48%</b>	<b>100,00%</b>

Les plus-values latentes s'élèvent à 2 343 k€ en 2019 contre 1 697 k€ en 2018.

On peut constater un taux de rendement moyen du portefeuille total de +1,48 % en 2019 contre +1,81% sur l'année 2018 (hors plus-values latentes).

#### Placements :

Les produits de placements sont de 728 k€ en 2019 contre 581 k€ en 2018. A noter, les reprises de provisions pour titres de participation suit à leurs ventes.

Les charges de placements s'élèvent à 577 k€ en 2019 contre 245 k€ en 2018.

### ❖ Frais financiers

Les frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers sont passés de 62 k€ en 2018 à 27 k€ en 2019. Ceci s'explique par l'absence de mouvements sur le portefeuille de placements.

### ❖ Plus ou moins-values réalisées

Deux titres ont été vendus courant 2019, ce qui a permis de dégager 1k€ de plus-values contre +26k€ en 2018.

Il est à noter la forte plus-value latente sur le siège de la Mutuelle (1 398 k€ en 2019 contre 1 408 k€ en 2018) sur un total de plus-values latentes de 2 343 k€ contre 1 697 k€ en 2018.

### 2.3.2 Investissement dans une titrisation

La Mutuelle ne réalise aucune opération en titrisation.

### 2.4 Autres informations sur les résultats

#### Commissions reçues des réassureurs Corps de navires professionnels :

Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 1 274k€ en 2019 contre 1 256 k€ en 2018.

#### Commissions reçues des réassureurs Plaisance :

Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 172 k€ en 2019 contre 157 k€ en 2018.

#### Commissions reçues des réassureurs Santé et excédent :

Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 150 k€ en 2019 contre 135 k€ en 2018 et le montant de l'excédent est de 242 k€ en 2019 contre 226 k€ en 2018.

#### Frais généraux et résultat technique :

Les frais généraux de la SAMBO augmentent de +8,98% en 2019 contre +8,30 % en 2018. Les explications sont les suivantes :

- Charge de personnel supplémentaire par l'embauche de 3 CDD pour palier la charge de travail supplémentaire liée à la future bascule informatique du logiciel SANTE,
- Amortissement + infogérance liés au nouveau logiciel SANTE.

A noter : les clés de déversement assurance ont été revues en 2019 afin de les répartir plus justement.

Le résultat technique ressort à 2 221 k€ en 2019, contre 2 372 k€ en 2018 et se répartit comme suit :

- Activité Corps de navires : 838 k€ contre 1 245 k€ en 2018
- Activité Santé et Equipage : 1 383 k€ contre 1 127 k€ en 2018

#### Résultat exceptionnel :

Les charges exceptionnelles passent de 345 k€ à 378 k€.

Les produits exceptionnels sont stables en 2019 (142 k€ en 2019 contre 134 k€ en 2018).

#### Impôts et résultat comptable :

Le montant de l'impôt société s'élève à 438 k€ et le résultat comptable à 1 150 k€ en 2019

### 2.5 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations notables à préciser.

### 3 Système de gouvernance

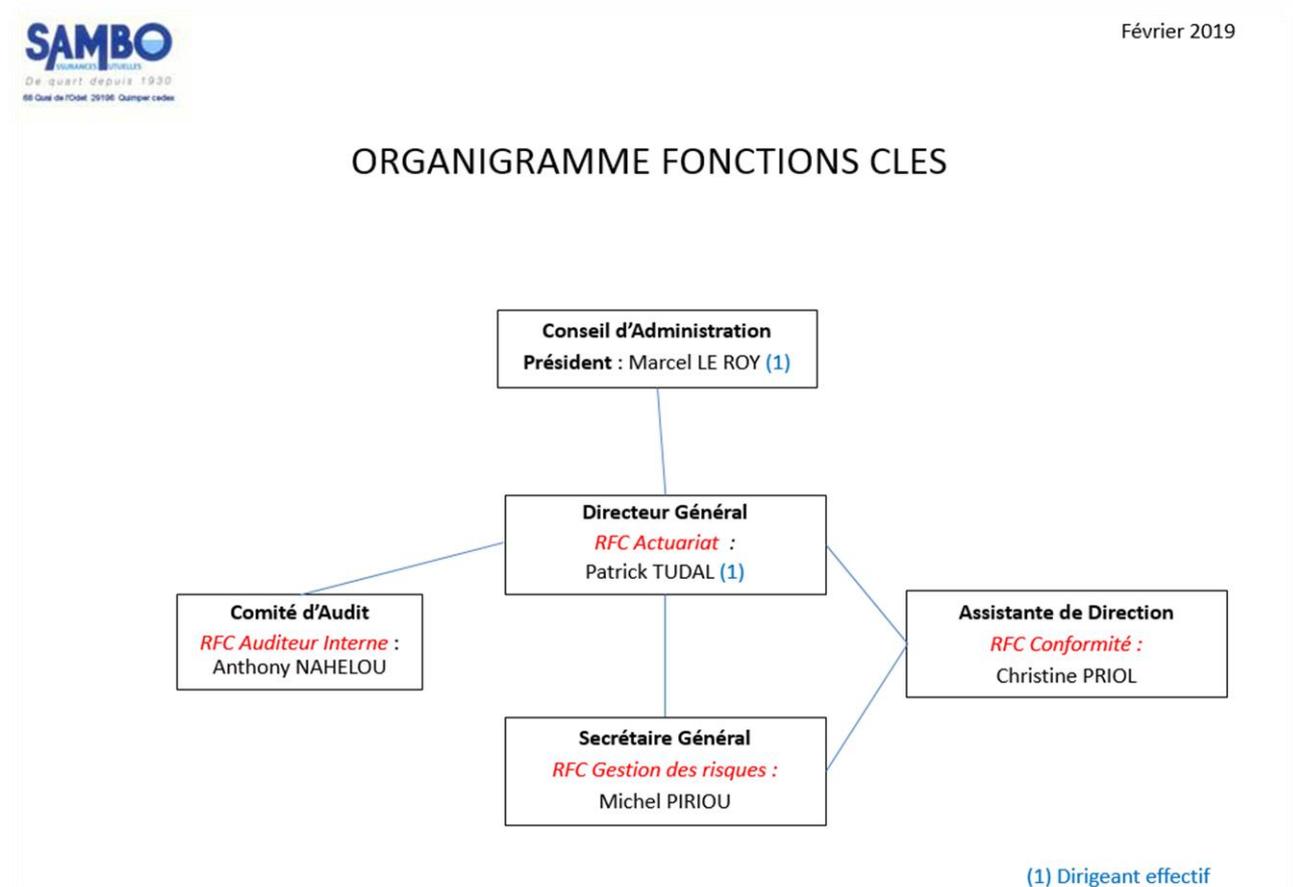
#### 3.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### 3.1.2 Structure de gouvernance

La gouvernance de la SAMBO est assurée par les instances suivantes :

- le Conseil d'Administration et ses différents comités ;
- la Direction Générale ;
- les Dirigeants effectifs (Directeur Général et Président du Conseil d'Administration) ;
- le Comité de gestion des risques ;
- les Responsables des fonctions clés.

Le schéma simplifié présenté ci-dessous décrit cette organisation générale qui a subi une modification en 2019, le remplacement du Responsable de la fonction clé « Audit interne » :



### 3.1.3 Acteurs majeurs liés à la gouvernance de la SAMBO

#### 3.1.2.1. Instances dirigeantes

##### ❖ Conseil d'Administration

L'administration de la société est confiée à un Conseil d'Administration nommé par l'Assemblée générale. Le Conseil d'Administration est actuellement composé de quatorze membres dont l'un est élu par le personnel salarié dans les conditions prévues à l'article L 322-26-2 du code des assurances.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Conformément aux dispositions de la législation en vigueur, les administrateurs sont responsables, individuellement ou solidairement suivant les cas, envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux lois et règlements en vigueur, soit des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion.

Il existe en outre une charte qui définit l'organisation de la gouvernance globale. Compte tenu de la taille de la SAMBO, le Conseil d'Administration a choisi un fonctionnement en Comité afin de minimiser les risques et d'en avoir une meilleure maîtrise. La Charte de Gouvernance Globale est revue au moins annuellement et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration.

##### ❖ Dirigeants effectifs

Conformément à l'article L322-3-2 et R322-168 du Code des assurances, la Mutuelle est dirigée par deux personnes :

- Marcel LE ROY, Président du Conseil d'administration ;
- Patrick TUDAL, Directeur Général.

##### ❖ Direction Générale

La Direction Générale de la société est assumée par Patrick TUDAL, salarié, sous le contrôle du Conseil d'Administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

##### ❖ Comité d'audit

La fonction Audit Interne est assurée par le Comité d'Audit. Le Comité peut faire appel à des cabinets extérieurs pour mener des missions d'audits. Il se réunit au minimum deux fois par an sur la demande de son responsable. A l'issue de chaque réunion, le Comité rend compte de toute conclusion et recommandation au Conseil d'Administration suivant.

Le Comité d'Audit présente son compte rendu annuel au Conseil d'Administration de début d'année.

#### ❖ **Comité de gestion des risques**

Le responsable de la fonction de gestion des risques et les membres se réunissent en Comité de Gestion des Risques au minimum une fois par an sur la demande de son responsable.

Il traite notamment les sujets suivants :

- Analyse et évaluation des risques clés ;
- Suivi des plans d'action d'encadrement des risques ;
- Suivi de la cartographie des risques ;
- Politiques de gestion des risques (validation et revue) ;
- Définition du niveau d'appétence et tolérance au risque ;
- Adéquation des limites de risques avec le niveau réel des risques.

En parallèle de ces missions, ce Comité est chargé de la mise en place et du pilotage du dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion. Celui-ci est validé par le comité et transmis à chaque participant du comité.

Le responsable gestion des risques est doté de caractéristiques d'indépendance et de responsabilités disposant de ressources, autorité, et expertise pour pouvoir communiquer avec tout membre du personnel, la Direction Générale et le Conseil d'Administration, et ayant un accès non restreint à l'information.

#### ❖ **Comité actuariat**

Le responsable et les membres se réunissent en Comité au minimum deux fois par an sur la demande de son responsable.

Il traite notamment les sujets suivants :

- Calculs des provisions techniques ;
- Calculs SCR / MCR ;
- Revue de la politique globale de souscription, de provisionnement et de réassurance.

Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion.

#### ❖ **Comité conformité**

Le responsable et les membres se réunissent en Comité sur la demande de son responsable.

Il exerce notamment les missions suivantes :

- Conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- Evaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de la SAMBO, ainsi qu'identifier et évaluer le risque de conformité ;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel au risque de non-conformité ;
- Produire une cartographie des risques de non-conformité pour la Direction Générale.

### 3.1.2.2. Fonctions clés

Au sein de la Mutuelle, les responsables des quatre fonctions clés ont été nommés et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) :

- Fonction de gestion des risques : Michel PIRIOU, Secrétaire Général ;
- Fonction actuarielle : Patrick TUDAL, Directeur Général ;
- Fonction de vérification de la conformité : Christine PRIOL, Assistante de Direction ;
- Fonction audit interne : Anthony NAHELOU, Administrateur de la SAMBO.

Ces fonctions clés sont indépendantes et disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires pour mener à bien leurs missions et communiquer, à leur initiative, avec tout membre du personnel, la Direction Générale et le Conseil d'administration.

#### ❖ Fonction de gestion des risques

Le responsable de la fonction clé de gestion des risques a notamment pour missions d'identifier, de mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques significatifs pour l'activité de la SAMBO qui sont identifiés dans le cadre de la cartographie synthétique. Cette fonction clé procède également à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

#### ❖ Fonction actuarielle

Au sein de la SAMBO, cette fonction clé veille à :

- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques.
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Informer la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription et un avis sur l'adéquation des provisions prises en matière de réassurance.

#### ❖ Fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité exerce notamment les missions suivantes :

- Conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- Evaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de la SAMBO, ainsi qu'identifier et évaluer le risque de conformité ;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel au risque de non-conformité ;
- Produire une cartographie des risques de non-conformité pour la Direction Générale.

#### ❖ **Fonction d'audit interne**

Au sein de la mutuelle, le responsable de la fonction clé d'audit interne exerce ses missions d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

A ce titre, il lui incombe particulièrement de :

- Evaluer notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- Rendre compte de toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle qui détermine quelles actions doivent être menées pour chacune de ces conclusions et recommandations de l'audit interne et veiller que ces actions soient menées à bien ;
- Donner un avis sur le renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes, les comptes annuels et le rapport sur le contrôle interne.

#### **3.1.4 Rémunération**

La politique salariale de la Mutuelle est pilotée par la Direction Générale. Cette dernière ne privilégie pas le versement de primes liées à des objectifs commerciaux. L'éventuelle part salariale variable étant très faible par rapport aux rémunérations fixes.

### **3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité**

#### ❖ **Compétences des fonctions clés**

Pour toutes les fonctions clés, il est à minima requis :

- Une expérience significative dans son domaine ;
- Une capacité d'analyse ;
- Un sens des responsabilités.

#### ❖ **Honorabilité des fonctions clés**

Les responsables des fonctions clés agissent de bonne foi en toutes circonstances et ne prennent aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la société.

Ils s'engagent personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'ils reçoivent, des débats auxquels ils participent et des décisions prises. Ils s'interdisent d'utiliser pour leur profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles ils ont accès.

### **3.3 Système de gestion des risques (dont l'ORSA)**

#### **3.3.1 Présentation du système de gestion des risques**

##### **3.3.1.1. Principes de la gestion des risques au sein de la SAMBO**

La SAMBO place la gestion des risques au centre de son processus décisionnel et a procédé, pour ce faire, à l'analyse de son profil de risques et suit ses risques clés via le Comité de gestion des risques.

Une politique de gestion des risques a été rédigée au sein de la SAMBO et les objectifs de celle-ci sont les suivants :

- Déterminer les catégories de risques et les méthodes visant à mesurer les risques,
- Décrire la manière dont sont gérés chaque catégorie et domaine de risques pertinents, et toute agrégation potentielle des risques,
- Décrire le lien entre l'évaluation du besoin global de solvabilité identifié lors de l'ORSA, les exigences réglementaires de capital et les limites de tolérances au risque de la Mutuelle,
- Préciser les limites de tolérance au risque au sein de toutes les catégories pertinentes de risques conformément à l'appétence au risque de la Mutuelle,
- Décrire la fréquence et le contenu des simulations de crises régulières, ainsi que les situations qui justifieraient des simulations de crise ad hoc.

Le Comité de gestion des risques suit et évalue les risques sur un outil développé sur Excel. Son responsable formalise un compte rendu à chaque réunion réalisée durant l'année.

### 3.3.1.2. Faits marquants 2019

Courant 2019, une cartographie des risques de non-conformité a été réalisée. Cette cartographie sert notamment à suivre l'avancement de la mise en place d'une nouvelle réglementation comme par exemple la mise en place du Reste à Charge Zéro (100% SANTE).

Le 01/04/2019, le service SANTE de la Mutuelle a basculé sur un nouveau logiciel. Bien qu'il reste encore des points non résolus complètement, cette bascule a permis de mettre des outils (extranet et application mobile) à disposition des adhérents afin qu'il puisse suivre plus facilement la vie de leurs contrats.

### 3.3.1.3. Responsables de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle ad hoc et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connues et partagées.

### 3.3.1.4. Dispositif de gestion des risques

#### ❖ Identification des risques clés

La Mutuelle estime que ces risques clés sont les suivants :

- Réassurance : les contrats de la Mutuelle sont fortement réassurés, d'où une certaine dépendance de l'organisme vis-à-vis de ses partenaires réassureurs. Le risque pour la SAMBO en matière de réassurance découle du non-renouvellement d'un ou de plusieurs traités de réassurance. La SAMBO évalue tous les ans ce scénario dans les stress-tests de l'exercice ORSA afin d'évaluer son impact sur ses exigences de solvabilité.
- Indemnisation : la Mutuelle doit avoir une maîtrise permanente de ses coûts de sinistres
- Souscription : la Mutuelle doit se développer tout en conservant des rapports S/P satisfaisants
- Risque opérationnel : la SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés. Au 31/12/2018, 147 procédures étaient écrites contre 143 en 2017. 4 procédures supplémentaires ont été rédigées et 17 procédures ont fait l'objet d'une mise à jour.
- Sécurité informatique : un Plan de Continuité d'Activité est rédigé.
- Placements : La politique des placements a fait l'objet d'une modification fin 2016. Le Conseil d'Administration a choisi de diversifier les placements, et au besoin, les organismes bancaires ; de

conserver une gestion saine et prudente ; d’optimiser les produits financiers en maintenant une marge de solvabilité suffisante ; de mettre en place, si besoin, de la gestion sous mandat. Cette nouvelle politique des placements sera mise en place sous un délai compris entre 2 et 3 ans maximum.

- Sous-traitance : Même si la sous-traitance est minime au sein de la Mutuelle, son contrôle est important.
- Humains («Homme-clé ») : Un salarié peut cumuler des tâches importantes et se retrouver seul à les accomplir. La Mutuelle attache donc de l’importance au partage de compétences.
- Risque de mono-activité : historiquement, la SAMBO est engagée dans l’assurance du monde de la pêche artisanale et des professionnels de la mer. Elle s’est depuis diversifiée en proposant des complémentaires Santé individuelles et collectives et l’assurance de la plaisance naturellement. Malgré tout, la SAMBO n’exerce que 2 branches sous Solvabilité 2, ce qui peut être pénalisant.

❖ **Evaluation des risques**

Afin d’évaluer ses risques, la Mutuelle a mis en place le processus de cotation du risque décrit ci-après :

- Cotation du risque en tenant compte de quatre impacts possibles, cumulables ou non, (risque de réputation / image, risque d’amendes, risque financier, risque d’impact sur le chiffre d’affaires) :

		Grille 1 - Cotation impact risque			
		Réputation / Image	Amendes régulateurs & conséquences	Financier	Chiffre d’Affaires
1	Faible	Commentaires mineurs dans la presse locale/spécialisée	Pas de sanctions publiques et/ou sanctions < 10 K€	Impact financier < 10K€	Impact faible ou nul
2	Modéré	Série d’articles négatifs dans la presse spécialisée du secteur	Sanctions publiques et/ou sanctions entre 10 K€ et 50 K€	10K€ < impact financier 50K€	Impact de 3 à 10%
3	Fort	Couverture négative de grande ampleur par les médias locaux/spécialisés du secteur	Action du régulateur entraînant une interruption des activités Conséquences entre 50 K€ et 200 K€	50K€ < impact financier > 200K€	Impact de 10 à 20%
4	Très fort	Couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux	Limitation ou retrait d’agrément et/ou collaborateurs concernés risquant l’emprisonnement et/ou conséquences > 200 K€	> 200 K€	Impact de 20 à 30%

- Evaluation de la fréquence à laquelle peut survenir le risque en s’appuyant sur la grille suivante :

Grille 2 - Cotation fréquence - probabilité d’occurrence (en temps)		
1	Très peu probable	3 - 10 ans
2	Peu probable	1 - 3 ans
3	Probable	3 mois - 1 an
4	Très probable	< 3 mois

- Calcul du risque Brut par application d’une matrice :

		Matrice 1 de cotation du risque (Brut)			
		PROBABILITE D'OCCURRENCE (Fréquence)			
		Très peu probable	Peu probable	Probable	Très probable
		1	2	3	4
IMPACT RISQUE	Très fort	4	Modéré	Elevé	Très élevé
	Fort	3	Faible	Modéré	Elevé
	Modéré	2	Faible	Faible	Modéré
	Faible	1	Faible	Faible	Modéré

- Evaluation du DMR (Dispositif de Maîtrise de Risque) afin de calculer le risque net. Il consiste en des plans d'actions (contrôles systématiques ou par sondage, développements informatiques, formalisme, amélioration des processus) qui peuvent être mis en place pour minimiser un risque. L'évaluation du DMR permet donc de réduire le risque.
- Après application du DMR, le risque net est évalué suivant la grille ci-dessous :

		Matrice 2 de cotation du risque (Net)			
		(après prise en compte du dispositif de maîtrise de risque)			
		DISPOSITIF DE MAÎTRISE DE RISQUE			
		Très fort	Fort	Modéré	Faible
		4	3	2	1
RISQUE BRUT	Très élevé	4	Modéré	Modéré	Elevé
	Elevé	3	Faible	Modéré	Elevé
	Modéré	2	Faible	Faible	Modéré
	Faible	1	Faible	Faible	Modéré

#### ❖ Suivi et maîtrise des risques

Les risques sont suivis annuellement par le Comité de Gestion des Risques.

#### ❖ Procédures de reporting et de prise de décisions

Le Comité de gestion des risques reporte sur un fichier Excel les risques clés et procède à leurs évaluations. Les travaux réalisés par la fonction Gestion des Risques permettent à la Direction Générale de mesurer les impacts liés à une prise de décision importante.

### 3.3.2 ORSA

#### 3.3.5.1. Politique ORSA

La politique ORSA a pour objectif de définir le cadre et les modalités de la mise en place de l'ORSA au sein de la Mutuelle ainsi que son périmètre d'application.

La mise en place de l'ORSA au sein de la mutuelle est effectuée par le Comité Gestion des Risques.

Ce Comité s'appuie sur la cartographie des risques et plus précisément sur les risques clés pour retenir trois scénarios de stress-tests. Les scénarios retenus pour l'exercice 2016 ont été les suivants :

- Scénario 1 : Non renouvellement des traités de réassurance Pêche/Plaisance
- Scénario 2 : Rapport S/P dégradé en Santé
- Scénario 3 : Notation dégradée sur les placements BPCE

Pour réaliser l'exercice ORSA, le Comité réalise un Business Plan sur 5 ans, le fait valider par la Direction Générale et effectue les calculs de SCR. Les résultats de l'ORSA sont détaillés dans un rapport qui fait l'objet d'une présentation et d'une validation par le Conseil d'Administration.

### 3.3.5.2. Fréquence de l'ORSA

#### ❖ ORSA régulier

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est un processus annuel essentiellement prospectif. Il fait le lien entre la gestion des risques et le plan stratégique et permet de s'assurer de la solvabilité permanente de SAMBO. L'ORSA régulier s'organise autour de trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances :

- L'évaluation du besoin global de solvabilité ;
- L'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture de marge de solvabilité et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
- L'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul de marge de solvabilité.

#### ❖ ORSA exceptionnel

Un ORSA exceptionnel peut être réalisé à chaque fois que la Direction Générale en exprime le besoin.

### 3.3.5.3. Utilisation de l'ORSA dans le processus de prise de décision stratégique

L'ORSA exceptionnel fournit au comité de gestion des risques et au Conseil d'administration des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur l'état des risques de la SAMBO.

Les rapports ORSA sont pris en compte par le Conseil d'administration pour la prise de décision stratégique.

### 3.3.5.4. Détermination des besoins de solvabilité

La Mutuelle détermine ses besoins de solvabilité en utilisant un logiciel développé par le Cabinet ACTUARIS et en appliquant la formule standard. Les résultats font l'objet d'un contrôle et d'une validation par le Cabinet ACTUARIS.

## 3.4 Système de contrôle interne

### 3.4.1 Procédures de contrôle interne

### 3.3.5.5. Principes du contrôle interne au sein de la SAMBO

Le contrôle interne est un processus de sécurisation des risques et de maîtrise permanente des activités afin d'avoir l'assurance raisonnable d'atteindre les objectifs fixés. Au sein de la SAMBO, le dispositif de contrôle interne recouvre toutes les actions visant la maîtrise des activités et des risques. Dans ce cadre, les objectifs assignés au dispositif de contrôle interne de la SAMBO sont en particulier les suivants :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le directoire ;

- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Au sein de la SAMBO, le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

#### 3.4.1.1 Dispositif de contrôle interne

Au sein de la Mutuelle, cinq niveaux de contrôles peuvent être distingués :

- Auto-contrôle :
  - o toute personne est responsable de son propre contrôle ;
- Contrôle hiérarchique :
  - o supervision des travaux et accomplissement des tâches de vérification ;
  - o analyse de l'activité et des résultats ;
  - o examen régulier du fonctionnement des procédures de contrôle mises en place.
  - o La SAMBO étant divisée en 2 pôles d'activités : Assurance Corps de navires et Assurance de personnes, chaque activité est supervisée par un responsable ;
- Contrôle de direction :
  - o la Direction dispose d'outils fonctionnels de contrôle (contrôle technique et comptable). La SAMBO est dotée d'une application « statistiques » développée en interne. A tout moment, la Direction peut demander l'édition d'un état et ainsi procéder à des contrôles ;
- Gouvernance :
  - o Une charte de gouvernance globale renouvelée en 2016, a permis de définir la création de Comités (Comité Gestion des Risques, Comité Actuariat, Comité Conformité et Comité d'Audit) qui contribuent également à l'efficacité du contrôle interne ;
- Contrôle externe :
  - o Commissaires aux Comptes, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

#### 3.4.1.2 Animation du dispositif de contrôle interne

##### ❖ Moyens utilisés

L'efficacité du contrôle interne repose sur une organisation simple mise en place et dans laquelle chaque salarié connaît précisément ses fonctions via sa fiche de poste. La compétence et l'expérience des équipes en place renforcent cette efficacité. Par ailleurs, la taille de la société facilite la communication entre les salariés ainsi que la montée en compétence.

##### ❖ Cartographies des risques et contrôles

Le dispositif de contrôle interne de la SAMBO peut s'appuyer sur des procédures écrites, une cartographie des risques liés aux procédures ainsi qu'une cartographie des risques clé.

## ❖ Procédures clés du contrôle interne

### **Contrôle de conformité des activités et des opérations d'assurance**

Les informations retraçant l'activité de la société sont transmises régulièrement à la Direction Générale. Cette dernière organise, à fréquence hebdomadaire, des réunions de travail avec le Président du Conseil d'Administration et/ou les différents responsables.

### **Contrôle de la gestion des placements**

La stratégie financière a été redéfinie par le Conseil d'Administration en novembre 2016. A cette occasion, un ORSA a été réalisé afin d'analyser plusieurs scénarios de placement. La politique de placements est mise en œuvre par la Direction de la Mutuelle. Le contrôle des rémunérations perçues (produits financiers) est effectué par le service Comptabilité.

### **Dispositif de contrôle des engagements de l'entreprise**

- Risques assurances : La politique de souscription a fait l'objet d'échange lors du Conseil d'Administration du 07/11/2019. Suite à la décision du Conseil, le Directeur Général a transmis les informations aux responsables concernés afin qu'ils appliquent les mesures. Il en est de même pour la politique de souscription ;
- Cessions en réassurance : lors du renouvellement, la Direction Générale a réexaminé les contrats de réassurance et le portefeuille à couvrir, et ce en collaboration avec les réassureurs. Une présentation des résultats des traités de réassurance a été faite lors d'un Conseil d'Administration. Ce dernier a décidé de renouveler la structure de ces contrats à l'identique pour l'année à venir ;
- Provisions techniques : les provisions techniques de la société sont constituées uniquement des provisions pour sinistres à payer. Les dossiers sinistres sont évalués dossier par dossier et font l'objet d'une revue annuelle systématique. Conformément au Code des Assurances, ces engagements sont couverts par des actifs équivalents.

### **Maîtrise du système d'information**

L'effectif de la société comprend trois informaticiens qui ont en charge le développement et la maintenance de l'ensemble du système d'information.

### **Elaboration et vérification de l'information financière et comptable**

Le service Comptabilité en collaboration avec la Direction Générale est responsable de la tenue des comptes et de l'élaboration de l'arrêté des comptes annuels de la société. La comptabilité est tenue sur un logiciel du marché, SAGE Comptabilité. Des contrôles de cohérence sont réalisés entre les applications métiers (souscription, gestion des contrats, gestion des sinistres) et le logiciel de comptabilité. Il en est de même avec le logiciel de paie. Les comptes de la SAMBO font l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes.

#### ❖ **Plan de continuité d'activité (PCA)**

Au sein de la Mutuelle, il existe un Plan de continuité d'activité qui peut être mis en œuvre uniquement dans le cas d'un événement majeur ayant pour conséquence un impact fort et prolongé sur les activités de la SAMBO. Ce PCA a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration.

#### **3.4.2 Politique de conformité**

La politique de conformité est mise en place progressivement et l'organisation actuelle est la suivante :

- Recensement de l'ensemble des courriers sortants afin de s'assurer de la conformité de ceux-ci,
- A chaque fois qu'un document sortant fait l'objet d'une modification, le Service Informatique a l'obligation de le faire valider par le Responsable du Comité Conformité,
- A chaque création de document sortant et avant la mise en production, le Service Informatique doit le faire valider par le Responsable du Comité Conformité,
- A chaque audit de procédure, l'auditeur vérifie la conformité et précise dans son rapport si cette procédure doit faire l'objet ou pas d'un audit spécifique.

#### **3.4.3 Fonction clé d'audit interne**

La fonction d'audit interne est portée par Anthony NAHELOU qui a été notifié à l'ACPR en février 2019. Anthony NAHELOU est non salarié mais Administrateur de la Mutuelle. Ceci lui permet de préserver son indépendance et son objectivité par rapport à ses missions et de pouvoir rendre compte très facilement auprès du Conseil d'Administration.

#### **3.4.4 Fonction clé actuarielle**

Courant 2019, le Comité Actuariat sous la responsabilité de Patrick TUDAL a validé les politiques de provisionnement, de souscription et de réassurance.

Comme les années précédentes, la SAMBO a confié l'estimation des provisions techniques et l'établissement des cadences de liquidation associées au Cabinet ADDACTIS.

### **3.5 Sous-traitance**

#### **3.5.1 Sous-traitance d'activités**

Certaines activités non jugées critiques ou importantes au sens de l'article L 354-3 du Code des Assurances sont sous-traitées par la Mutuelle :

- Gestion déléguée pour la branche santé : uniquement sur demande de l'assuré ou de l'intermédiaire
- Placements : dans le cadre de la gestion sous-mandat à concurrence de 11 212 k€ dans les comptes 2019.

Les activités sous-traitées ci-dessous sont réalisées uniquement sur le territoire Français.

#### **3.5.2 Sélection et suivi des prestataires de services**

Les prestataires de services sont sélectionnés en fonction de leur qualité de services et de leur reconnaissance sur le marché. Ils font l'objet d'un suivi rigoureux notamment dans le reporting d'activité.

#### ❖ Maîtrise des activités externalisées et modes de commercialisation des produits

La gestion de certains contrats santé est déléguée à des organismes extérieurs. Des conventions sont signées avec ces organismes. La mise sous pli et l'affranchissement des décomptes santé est externalisée. Une convention de service a été signée entre la SAMBO et la société concernée.

La distribution des produits d'assurance est réalisée directement auprès des prospects ou des clients et de façon accessoire avec des agences bancaires et des courtiers. Une animation commerciale est mise en place par les commerciaux en ce qui concerne les agences bancaires et les courtiers. Leur rôle consiste en un accompagnement et une formation sur les produits.

#### 3.5.3 Activités importantes ou critiques sous-traitées

La gestion déléguée en branche Santé représente 6,63% (5,72% en 2018) du Chiffre d'affaires global et la gestion des placements sous mandat représente 37,85% (37,25% en 2018) de la totalité des placements.

#### 3.5.4 Fonctions clés sous-traitées

Actuellement, la SAMBO ne sous-traite aucune de ses activités jugées importantes ou critiques.

### 3.6 Adéquation du système de gouvernance

La Mutuelle estime que son système de gouvernance est approprié à la nature, l'ampleur et la complexité de ses risques du fait de sa simplicité et de son fonctionnement en Comité, ce qui permet de minimiser les erreurs lors de prises de décision.

### 3.7 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations notables à préciser.

## 4 Risques importants de la Mutuelle

La SAMBO a fait le choix de positionner la gestion des risques au centre de son processus décisionnel et pour ce faire, a procédé à l'analyse de son profil de risques et de ses risques clés.

La Mutuelle estime que ces risques clés sont les suivants :

- Réassurance : les contrats de la Mutuelle sont fortement réassurés, d'où une certaine dépendance de l'organisme vis-à-vis de ses partenaires réassureurs. Le risque pour la SAMBO en matière de réassurance découle du non-renouvellement d'un ou de plusieurs traités de réassurance. La SAMBO a choisi d'évaluer ce scénario pour la troisième fois dans cette exercice ORSA, afin d'évaluer son impact sur ses exigences de solvabilité.
- Indemnisation : la Mutuelle doit avoir une maîtrise permanente de ses coûts de sinistres. Dans un environnement concurrentiel fort lié à la nouvelle réglementation en matière de protection sociale, la SAMBO a choisi d'évaluer l'impact d'un S/P dégradé en santé.
- Souscription : la Mutuelle doit se développer tout en conservant des rapports S/P satisfaisants.

- Risque opérationnel : la SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés. Ainsi, au 31/12/2019, 147 procédures étaient écrites. Une mise à jour de la cartographie des risques clés a également été réalisée courant 2019.
- Sécurité informatique : un Plan de Continuité d'Activité est rédigé et permet en cas d'évènement majeur de sécuriser la reprise des données informatiques
- Placements : Les comptes à terme représentent une part importante. Compte-tenu de la conjoncture actuelle, le Conseil d'Administration a choisi de conserver ce type de placement tout en étant vigilant.
- Sous-traitance : Même si la sous-traitance est minime au sein de la Mutuelle, son contrôle est important.
- Humains (« Homme-clé ») : Un salarié peut cumuler des tâches importantes et se retrouver seul à les accomplir. La Mutuelle attache donc de l'importance au partage de compétences.
- Risque de mono-activité : historiquement, la SAMBO est engagée dans l'assurance du monde de la pêche artisanale et des professionnels de la mer. Elle s'est depuis diversifiée en proposant des complémentaires Santé individuelles et collectives et l'assurance de la plaisance naturellement. Malgré tout, la SAMBO n'exerce que 2 branches sous Solvabilité 2, ce qui peut être pénalisant.

Enfin, les risques clés font l'objet d'un suivi particulier au sein de la SAMBO et suscitent une discussion à chaque Comité de Gestion des Risques. Ils sont évalués systématiquement chaque année.

#### 4.1 Risque de souscription

Le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place d'indicateurs de type Sinistres/Primes et s'effectue dans le respect de la politique de souscription de la Mutuelle.

Dans un futur proche, la Mutuelle ne prévoit pas de modification de sa politique de souscription. Le risque de souscription ne devrait donc pas être impacté de manière significative, hormis l'impact naturel lié à l'augmentation prévisionnel d'activité.

#### 4.2 Risque de marché

Le SCR marché augmente globalement année après année du fait du fait que le résultat positif dégagé à chaque exercice est réinvesti.

Pour ce qui est du SCR Taux et du SCR Spread, il devrait être plus impacté du fait de la modification récente de la politique de placements.

La Direction Générale s'assure de la bonne application de la politique des placements et suit son risque de marché notamment par la réalisation d'exercice ORSA.

#### 4.3 Risque de crédit

La Mutuelle n'a pas de risque de crédit.

#### 4.4 Risque de défaut de contrepartie

Le risque de contrepartie se retrouve essentiellement sur la Banque Populaire Grand Ouest (groupe BPCE). En effet, les encours bancaires et les dépôts à terme représentent toujours une part importante (11 274 k€ en 2019 contre 12 133 k€ en 2018).

#### 4.5 Risque de liquidité

La Mutuelle n'a pas de risque de liquidité.

#### 4.6 Risque opérationnel

La SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés.

Concernant la gestion de sinistres, ces derniers sont évalués dès leurs déclarations par le gestionnaire ayant en charge le dossier, accompagnés au besoin (suivant la gravité) par :

- le responsable de l'activité (Corps de navires – Assurance de personnes) ;
- le commercial (qui a également un rôle d'expert) ;
- l'expert nommé.

Les chèques ou virements de règlement de sinistres sont signés par les personnes habilitées qui doivent être obligatoirement différentes de la personne ayant instruit le dossier.

Concernant la gestion des contrats d'assurance sont enregistrés sur une application métier développée en interne. Un transfert informatique des données comptables est réalisé via un automate. Tous les jours, un informaticien vérifie la bonne intégration des fichiers en consultant le journal de l'automate dans le logiciel de comptabilité. A posteriori, des contrôles réguliers sont effectués par les comptables afin de détecter les éventuelles erreurs d'intégration. Des contrôles de cohérence entre l'application métier et l'application comptable sont réalisées lors de la clôture des comptes.

#### 4.7 Autres risques importants

Il n'y a pas d'autres risques importants à préciser.

#### 4.8 Autres informations

Les investissements 2019 ont été réalisés conformément au principe de la personne prudente en s'assurant notamment du maintien du taux de marge actuel.

La politique des placements, qui avait fait l'objet d'une modification fin 2016, s'est poursuivie. Pour rappel, Le Conseil d'Administration avait choisi de diversifier les placements, et au besoin, les organismes bancaires ; de conserver une gestion saine et prudente ; d'optimiser les produits financiers en maintenant une marge de solvabilité suffisante ; de mettre en place, si besoin, de la gestion sous mandat.

## 5 Valorisation à des fins de solvabilité

### 5.1 Actifs

#### 5.1.1 Présentation générale du bilan actif en norme Solvabilité 2

Actifs au 31/12/2019 :

Actif (en €)	Normes SII	Normes actuelles
Écarts d'acquisitions		0
Frais d'acquisition reportés		0
Actifs incorporels	0	223 597
Impôts différés actifs	0	0
Excédent de régime de retraite	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	1 940 255	462 958
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>23 378 463</b>	<b>22 511 871</b>
Immobilier (autre que pour usage propre)	647 800	498 594
Participations	1 439 297	1 439 297
Actions	157 501	165 604
<i>Actions cotées</i>	157 501	165 604
<i>Actions non cotées</i>	0	0
Obligations	21 133 865	20 408 376
<i>Obligations souveraines</i>	3 667 342	3 452 913
<i>Obligations d'entreprises</i>	17 466 523	16 955 463
<i>Titres structurés</i>	0	0
<i>Titres garantis</i>	0	0
Fonds d'investissement	0	0
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0
Autres placements	0	0
<b>Placements en représentation de contrats en UC ou indexés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les placements sont indiqués en valeur de marché (valeur de réalisation) et se répartissent comme suit :

- Notation A- et plus : 46,75 %
- Notation BBB : 20,66 %
- Notation BB : 6,89 %
- Obligations d'Etat : 11,82 %
- Immobilier : 7,70 %
- Autres : 6,18 %

Actifs au 31/12/2018 :

Actif (en €)	Normes SII	Normes actuelles
Écarts d'acquisitions		0
Frais d'acquisition reportés		0
Actifs incorporels	71 032	71 032
Impôts différés actifs	0	0
Excédent de régime de retraite	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	1 930 194	444 897
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>19 755 131</b>	<b>19 543 369</b>
Immobilier (autre que pour usage propre)	691 000	622 992
Participations	659 736	659 736
Actions	134 702	179 254
<i>Actions cotées</i>	134 702	179 254
<i>Actions non cotées</i>	0	0
Obligations	18 269 693	18 081 386
<i>Obligations souveraines</i>	3 769 770	3 494 467
<i>Obligations d'entreprises</i>	14 499 922	14 586 920
<i>Titres structurés</i>	0	0
<i>Titres garantis</i>	0	0
Fonds d'investissement	0	0
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0
Autres placements	0	0
<b>Placements en représentation de contrats en UC ou indexés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.2 Provisions techniques

### 5.2.1 Présentation générale des provisions en norme Solvabilité 2

Les provisions techniques brutes sont calculées en Best Estimate (meilleure approximation). Une marge de risque vient également s'intégrer au passif du bilan.

Passif ( en €)	Normes SII	Normes actuelles
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>4 629 295</b>	<b>6 715 512</b>
Provisions techniques brutes Non-Vie (hors Santé)	4 653 586	5 288 171
<i>Provisions techniques brutes Non-Vie (hors Santé) - S1</i>		5 288 171
<i>PT calculées dans leur ensemble (Best estimate + Marge sur risque) Non-Vie</i>	0	
<i>Best Estimate Non-Vie</i>	4 305 462	
<i>Marge sur risque Non-Vie</i>	348 125	
Provisions techniques brutes Santé non SLT	-24 291	1 427 341
<i>Provisions techniques brutes Santé non SLT - S1</i>		1 427 341
<i>PT calculées dans leur ensemble (Best estimate + Marge sur risque) Santé NSLT</i>	0	
<i>Best Estimate Sante NSLT</i>	-24 291	
<i>Marge sur risque Sante NSLT</i>	0	

### 5.2.2 Méthodologie de calcul des provisions techniques

Les provisions sont déterminées pour leurs montants bruts (dossier par dossier), la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Les provisions pour sinistres sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- les provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire)
- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Une marge de risque vient également s'intégrer au passif du bilan.

La Mutuelle :

- n'utilise pas la correction pour volatilité visée à l'article 77 quinquies de la Directive 2009/138/CE,
- n'applique pas la courbe d'intérêts sans risque transitoire visée à l'article 308 quater de la Directive 2009/138/CE,
- n'applique pas la déduction transitoire visée à l'article 308 quinquies de la Directive 2009/138/CE.

### 5.2.3 Principaux écarts de valorisation entre la norme comptable et la norme S2

Les principaux écarts de valorisation se retrouvent dans les placements car ils sont indiqués en valeur de marché (valeur de réalisation) et dans les provisions techniques car elles sont calculées en Best Estimate (meilleure approximation).

### 5.2.4 Qualité des données

Les données permettant le calcul des Best Estimate et les provisions techniques proviennent du logiciel métier et font l'objet d'une revue deux fois par an par les responsables techniques.

## 5.3 Autres passifs

Les montants des autres passifs sont identiques en norme S2 qu'en norme comptable actuelle.

Pour le calcul des impôts différés passifs, le taux d'imposition retenu est celui auquel la SAMBO est soumise, à savoir 28,92%.

Passif ( en €)	Normes SII	Normes actuelles
<b>Autres passifs</b>	<b>5 731 071</b>	<b>4 621 319</b>
Passifs éventuels	0	
Provisions autre que provisions techniques	0	0
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	223 089	223 089
Impôts différés passifs	1 109 752	0
Produits dérivés	0	0
Dettes financières	0	0
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	0	0
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	0	0
Dettes techniques	2 830 249	2 830 249
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance</i>	1 102 076	1 102 076
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	1 009 658	1 009 658
<i>Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)</i>	718 515	718 515
Dettes subordonnées	0	0
<i>Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base</i>	0	0
<i>Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base en S2</i>	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	1 567 982	1 567 982

#### 5.4 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations à préciser.

## 6 Gestion du capital

### 6.1 Fonds propres

#### 6.1.1 Gestion des fonds propres actuels

La procédure appliquée pour la gestion des fonds propres de la Mutuelle est détaillée en point 5.1.

#### 6.1.2 Présentation des fonds propres actuels

Les fonds propres éligibles s'élèvent à 35 028 259 € en 2019 contre 33 733 978 € en 2018. Cette différence de +1 294 k€ est due principalement à l'affectation du résultat 2019 en norme S2 et à l'augmentation des plus-values latentes 2019.

L'ensemble des fonds propres de la Mutuelle est classé en Tiers 1.

## Fonds propres éligibles 2019 :

## i. Fonds propres éligibles

	SCR	MCR
<b>Fonds propres éligibles</b>	<b>32 300 900</b>	<b>32 300 900</b>
Tiers 1 (Hors RR)	32 300 900	32 300 900
Tiers 2	0	0
Tiers 3	0	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>2 727 359</b>	<b>2 727 359</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>35 028 259</b>	<b>35 028 259</b>

*Exigence en tiers 1 respectée*

## Fonds propres éligibles 2018 :

## i. Fonds propres éligibles

	SCR	MCR
<b>Fonds propres éligibles</b>	<b>31 151 435</b>	<b>31 151 435</b>
Tiers 1 (Hors RR)	31 151 435	31 151 435
Tiers 2	0	0
Tiers 3	0	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>2 582 543</b>	<b>2 582 543</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>33 733 978</b>	<b>33 733 978</b>

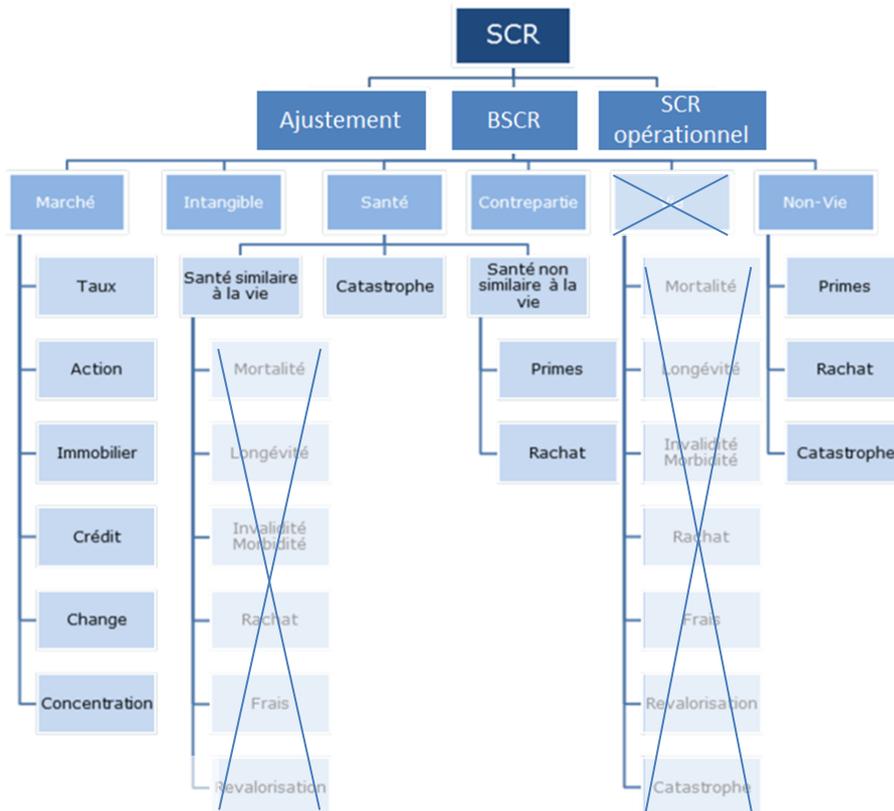
*Exigence en tiers 1 respectée*

A noter qu'au sein de la Mutuelle, il n'existe pas de clauses importantes pouvant nuire à la disponibilité des fonds propres.

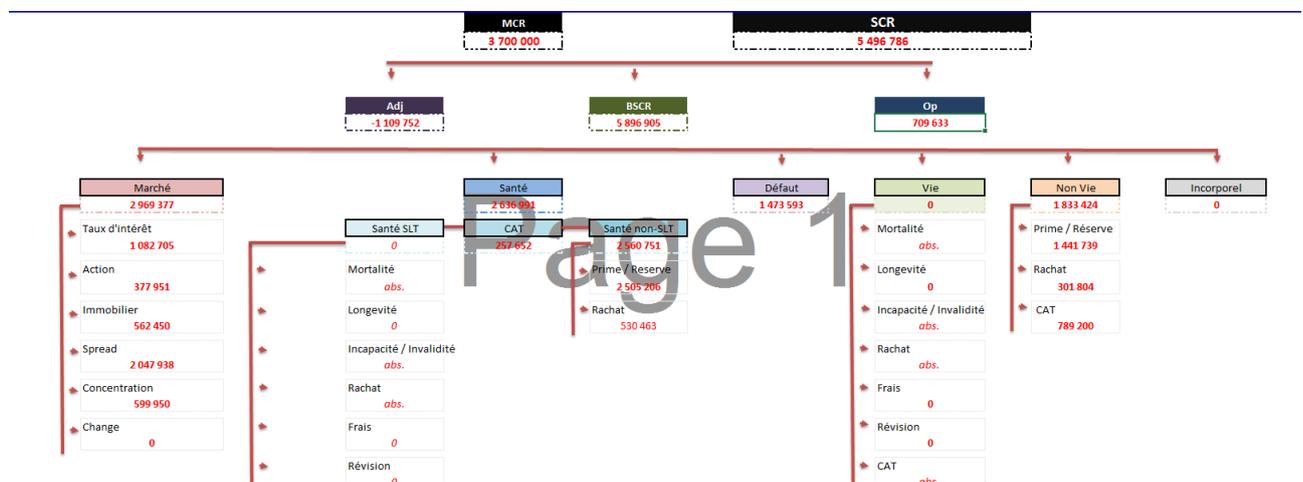
## 6.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### 6.2.1 SCR

Le calcul du capital de solvabilité requis de la Mutuelle se décline en cinq grandes familles de risques :



Le SCR total de la Mutuelle, calculé en appliquant la formule standard, atteint ainsi 5,5 M€ en 2018 contre 5,0 M€ en 2018, et se décompose de la manière suivante :



Le besoin de marge est en augmentation du fait notamment de l'augmentation conséquente du chiffre d'affaire Santé.

Les évolutions et les changements les plus significatifs sont présentées en partie 4 du présent rapport.

**iii. Taux de couverture**

Couverture SCR tier 1	637%
Couverture SCR tier 3	0%
<b>Couverture SCR total</b>	<b>637%</b>
<b>Couverture MCR</b>	<b>947%</b>

**6.2.2 MCR**

Le minimum de capital requis de la Mutuelle s'établit à 3,7 M€ en 2019 (idem en 2018). Il s'agit du minimum réglementaire au regard de l'activité de la Mutuelle.

**ii. Indicateurs de solvabilités**

SCR	5 496 786
MCR	3 700 000

**6.3 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

La Mutuelle applique la formule standard.

**6.4 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

En 2019, La mutuelle n'a constaté aucun manquement pour respecter tant le minimum de capital requis que pour le capital de solvabilité requis.

**6.5 Autres informations**

Il n'y a pas d'autres informations à préciser.

**ANNEXE I : COMPTES DE RESULTATS TECHNIQUES ET NON TECHNIQUES**

## COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE CORPS DE NAVIRES

	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
			31/12/2019	31/12/2018
	(A)	(C)	(A - B - C)	
<b>Primes Acquises</b>	<b>8 622 096</b>	<b>6 365 139</b>	<b>2 256 957</b>	<b>2 276 527</b>
Primes Affaires Directes	8 622 096	6 365 139	2 256 957	2 276 527
Primes Acceptations				
<b>Produits des placements alloués du compte non technique</b>	<b>18 915</b>		<b>18 915</b>	<b>18 174</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>84 712</b>		<b>84 712</b>	<b>53 100</b>
<b>Charges de sinistres</b>	<b>- 6 287 319</b>	<b>4 610 665</b>	<b>- 1 676 654</b>	<b>- 1 323 767</b>
Affaires Directes	- 5 129 700	3 474 607	- 1 655 093	- 1 531 768
Acceptations				- 180
Charges de provisions s/sinist. Aff. Directes	- 1 157 619	1 136 059	- 21 560	208 181
Charges de provisions s/sinist. Acceptation				
<b>Participation aux résultats</b>				
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>239 515</b>		<b>239 515</b>	<b>424 888</b>
Frais d'acquisition	- 945 166		- 945 166	- 778 568
Frais d'administration	- 262 787		- 262 787	- 209 609
Commissions reçues des réassureurs	1 447 467		1 447 467	1 413 065
<b>Autres charges techniques</b>	<b>- 85 400</b>		<b>- 85 400</b>	<b>- 204 012</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE</b>	<b>2 592 519</b>	<b>1 754 474</b>	<b>838 045</b>	<b>1 244 911</b>

## COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE SANTE

	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
			31/12/2019	31/12/2018
	(A)	(C)	(A - B - C)	
<b>Cotisations acquises</b>	<b>15 032 338</b>	<b>2 146 821</b>	<b>12 885 517</b>	<b>11 780 198</b>
Primes Affaires Directes	15 032 338	2 146 821	12 885 517	11 780 198
Primes Acceptations				
<b>Produits des placements alloués du compte non technique</b>	<b>20 624</b>		<b>20 624</b>	<b>15 877</b>
<b>Autres produits techniques</b>				
<b>Charges des prestations</b>	<b>- 11 667 646</b>	<b>1 622 879</b>	<b>- 10 044 767</b>	<b>- 9 227 091</b>
Affaires Directes	- 11 343 868	1 578 901	- 9 764 967	- 9 083 744
Acceptations				
Charges de provisions s/sinist. Aff. Directes	- 323 777	43 978	- 279 799	- 143 347
Charges de provisions s/sinist. Acceptation				
<b>Charges des autres produits techniques</b>				
<b>Participation aux résultats</b>				
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>- 1 401 312</b>		<b>- 1 401 312</b>	<b>- 1 301 483</b>
Frais d'acquisition	- 1 291 096		- 1 291 096	- 1 294 249
Frais d'administration	- 502 458		- 502 458	- 369 159
Commissions reçues des réassureurs	392 242		392 242	361 925
<b>Autres charges techniques</b>	<b>- 77 117</b>		<b>- 77 117</b>	<b>- 141 833</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE</b>	<b>1 906 887</b>	<b>523 942</b>	<b>1 382 945</b>	<b>1 125 669</b>

## RESULTAT NON TECHNIQUE

	Net N 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018
<b>Résultat technique des opérations Non-Vie</b>	<b>2 220 989</b>	<b>2 370 580</b>
<b>Produits des placements</b>	<b>727 531</b>	<b>580 656</b>
Revenus des placements	437 842	554 798
Autres produits des placements	288 519	
Profit provenant de la réalisation des placements	1 170	25 857
<b>Produits des placements alloués du compte technique Vie</b>		
<b>Charges des placements</b>	<b>576 505</b>	<b>244 744</b>
Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	26 709	62 574
Autres charges des placements	240 996	173 914
Pertes provenant de la réalisation des placements	308 800	8 256
<b>Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie</b>	<b>- 39 539</b>	<b>- 34 051</b>
<b>Autres produits non techniques</b>	<b>47 242</b>	<b>49 712</b>
<b>Autres charges non techniques</b>	<b>556 766</b>	<b>340 625</b>
Charges à caractère social		
Autres charges non techniques	556 766	340 625
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 235 285</b>	<b>- 210 714</b>
Produits exceptionnels	142 215	134 242
Charges exceptionnelles	377 500	344 955
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>438 201</b>	<b>700 762</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 149 465</b>	<b>1 470 051</b>